



Colomiers, le 16 Mai 2007

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Affaire suivie par Denis DUPUY

Tél. : 05. 61. 15. 22. 79

Fax. : 05. 61. 15. 23.16

N/Réf. : KM/DD/CF

Monsieur Gérard PIANCA

31 Allée du Var

31770 COLOMIERS

Monsieur,

Vous m'avez sollicité sur la Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en cours concernant la Z.A.C. des Ramassiers et plus particulièrement le traitement des pistes cyclables et de l'intermodalité sur l'ensemble de ce nouveau quartier. Plus précisément vous nous interrogez aussi sur l'évolution prévisionnelle du profil en travers de l'axe Est-Ouest (de l'échangeur de l'Armurier vers le cœur de quartier).

Je voudrais vous rappeler en préalable que, dès la phase de conception de ce nouveau quartier mixte à vocation d'habitat (1.500 logements) et d'activité, une attention toute particulière a été portée à la prise en compte d'une bonne interface entre les choix urbains et la problématique des déplacements multimodaux.

En fait, la cohérence Urbanisme-Déplacement a été abordée sur la base d'une organisation urbaine prenant en compte 4 types de Réseaux :

- le Réseau Voirie,*
- le Réseau des Transports en Commun,*
- le Réseau Cyclable,*
- le Réseau Piétonnier.*

1/ - le Réseau de Voirie

Il est composé de deux axes structurant :

- L'axe Est-Ouest (Boulevard de l'Europe) raccordé à l'échangeur de l'Armurier. Il dessert les zones d'activités de Saint-Martin et des Ramassiers. Il est prévu pour pouvoir être aménagé en 2 fois 2 voies, il s'accompagne d'une piste bidirectionnelle et de 2 trottoirs.*
- L'axe Nord-Sud qui sera raccordé à terme à la fontaine lumineuse. Cette voie irrigue les zones d'habitat, les bureaux, et permet l'accès vers Tournefeuille. Ce boulevard prévoit la réservation pour un T.C.S.P. et il est bordé par une piste cyclable bidirectionnelle et deux piétons.*

Un réseau de voie secondaire prend appui sur cette ossature primaire pour desservir directement les Entreprises, les logements, les équipements à venir.



2/ - Le Réseau des Transports en Commun

Il s'organise autour de la Halte des Ramassiers.

La Halte des Ramassiers s'accompagne d'un parking relais de 300 places, d'une aire de dépose-reprise pour les véhicules particuliers, d'une plate-forme pour 4 bus et d'une accessibilité piétonne et cycle qui se développe depuis les axes principaux du quartier.

Afin d'offrir au plus grand nombre d'utilisateurs les services du transport en commun, le futur cœur de quartier qui regroupe les Services, les Commerces ainsi que les principales zones de densité (habitat et bureaux) a été organisé au contact direct de cette plate-forme multimode.

Pour compléter ce dispositif au sein du quartier, une réservation d'emprise pour un T.C.S.P. (en bordure de l'axe Nord-Sud) a été prévue sur un linéaire de 1,2 Km dans un secteur où se développent majoritairement les zones d'habitat collectif.

Je peux d'ores et déjà vous informer qu'une réflexion concernant la desserte bus de ce quartier va être menée à bien par les Services communaux, afin de prévoir la mise en œuvre d'une huitième ligne de transport columérine.

3/ - Le Réseau Cyclable

Un maillage de près de 6 Km a été pensé et réservé sur l'ensemble du quartier. Ce réseau s'inscrit sur les 2 boulevards principaux et se prolonge à l'intérieur des quartiers d'habitat pour desservir le futur Parc de l'Armurier, raccorder le lotissement du mail, rejoindre le quartier du Cabirol et permettre à terme une bonne jonction avec le Centre Ville via le Boulevard George Sand.

Il s'agit pour ce réseau, comme pour les transports en commun, de favoriser ces types de déplacement au sein du quartier, mais de pouvoir aussi à terme utiliser ces modes de déplacement vers les quartiers riverains et le Centre Ville.

Ce réseau cyclable est majoritairement constitué sur le principe d'une piste cyclable à double sens de 3 m à 3,50 m de largeur.

4/ - Le Réseau Piétons

Il est constitué par un réseau de promenade en Zone Naturelle et un Réseau Urbain.

Le Réseau Urbain se développe en bordure de l'ensemble des voies, soit unilatéral en zone d'activité, soit bilatéral en secteur d'habitat.

Le réseau de promenade permet d'assurer les continuités dans le futur Parc de l'Armurier et la plaine de jeux attenante (13 ha) ou de longer les berges de l'Armurier depuis le Parc du Cabirol jusqu'au bassin d'orage Nord de la Z.A.C.

Voici très succinctement les grands principes touchant aux déplacements qui ont guidé les choix d'aménagement de ce nouveau quartier.

Je souhaite vous préciser également que la Collectivité a engagé sur ce projet dès sa phase de conception dans le courant du 2^{ème} semestre 2004 une importante concertation avec les Associations et plus largement avec la population colomérine.

Je voudrais toutefois revenir sur la procédure de Révision du P.L.U. en cours que vous évoquez dans votre courriel.

Cette procédure réglementaire a été rendue nécessaire du fait du déplacement du bassin d'orage d'une centaine de mètres plus au Nord. Le bassin a pu être reconditionné pour pouvoir être maintenu en eau et paysagé. Le Boulevard de l'Europe côté Nord va pouvoir accueillir des bâtiments pour l'emploi de bureaux.

Quoiqu'il en soit, en aucun cas l'emprise de 5 mètres de large prévue au projet initial pour accueillir une piste cyclable bidirectionnelle et un piétonnier n'est remise en cause par le projet. Bien au contraire, le document n°4 du dossier soumis à l'Enquête (Orientations d'Aménagement) mentionne clairement le maintien côté Nord de la piste cyclable.

Je tiens toutefois à vous préciser que les documents du P.L.U. ne sont pas des documents opérationnels pour la mise en œuvre des espaces publics, mais comportent uniquement des orientations générales et la vocation pour les différentes zones.

Les plans de réalisations des voiries et réseaux divers sont confiés à la Société d'Economie Mixte Locales de Colomiers pour l'Aménagement et la Construction (S.E.M.L.C.A.C.) chargée de la mise en œuvre opérationnelle de ce quartier.

J'espère avoir ainsi répondu à vos interrogations et je vous assure que la Collectivité est réellement attentive au déploiement des modes doux de déplacement particulièrement sur ce projet dont je vous rappelle que la Maîtrise d'Ouvrage relève du Grand Toulouse s'agissant d'une Z.A.C. publique de dimension intercommunale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

**LE MAIRE,
P°/ LE MAIRE,
L'ADJOINTE DELEGUEE,**



Karine MICHELET
Déléguée à l'Urbanisme